

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle se réunira en séance ordinaire
En marie de Gouville sur Mer
Salle du conseil municipal

Le 21 juillet 2026 à 20 h 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Communiqués
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2026
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste de rédacteur territorial à hauteur de 28 heures hebdo
- Démission d'un conseiller municipal : élection des adjoints
- Révision du règlement des cabines de Gouville s/mer
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2026
- Positionnement de la commune sur l'exercice de compétence de police de publicité extérieure
- Renouvellement de la convention de financement mutualisé du service génie littoral - CMB
- Acquisition de colombarium
- Contrat de Pôle de Services avec le conseil départemental
- Financement des écoles privées
- Avenant de transfert des contrats de prestation de la société KONE
- Mise en place d'un règlement intérieur
- Déplacement d'un chemin communal
- Renouvellement de la convention de financement mutualisé du service génie littoral
- Divers

Gouville sur Mer, le 13 juillet 2026

Le Maire :
D. LAURENT

